



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

14 OCT. 2021

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 28 septembre 2021 (convocation du 15 septembre 2021)**

Aujourd'hui vingt huit septembre deux mille vingt et un à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Olivier ESCOTS, M. Nicolas FLORIAN, M. Stéphane MARI, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à Mme Brigitte TERRAZA, Mme Isabelle RAMI à M. Olivier ESCOTS, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Béatrice de FRANÇOIS.

La séance est ouverte

AFFAIRE 2021/05/04P

**AUGMENTATIONS SALARIALES ET PRIMES INDIVIDUELLES
ANNUELLES DE PERFORMANCE**

Conformément à la délibération 2019/06/02 du 16 octobre 2019, des primes et augmentations individuelles de performance sont attribuées en fonction de l'assiduité, de l'investissement, de l'implication et des résultats obtenus dans son poste. A ce titre, chaque année, les directeurs et chefs de service de la Régie proposent ces augmentations au directeur général qui arrête, après analyse, le nombre et les montants retenus de manière à respecter les plafonds imposés pour chaque catégorie de salariés.

Un courrier d'attribution de ces primes et/ou augmentations individuelles est adressé à chaque salarié concerné pour notification.

METPARK compte 148 salariés au 1^{er} juin 2021 répartis comme suit :

- ouvriers/employés : 85 salariés,
- agents de maîtrise : 43 salariés,
- cadres : 20 salariés.

Cette année, les augmentations individuelles de salaires mensuels concernent 18 salariés (9 ouvriers/employés, 5 agents de maîtrise et 4 cadres) et représentent un volume financier total de 1 308 euros bruts par mois.

Le montant des primes individuelles représente un volume financier total de 4 300 euros bruts. Ces primes concernent 19 salariés (9 ouvriers/employés et 10 agents de maîtrise).

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à mettre en paiement ces augmentations salariales et primes individuelles annuelles de performance visant à reconnaître l'investissement professionnel des salariés de la Régie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 28 septembre 2021

Pour expédition conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a short vertical stroke.

Christophe DUPRAT